



Achat immobilier (visite, bon de visite)

Par Visiteur

Bonjour,

Voici les faits:

Une maison m'intéresse, je prends RDV avec l'agence. La secrétaire me renseigne et me donne comme lieu de RDV devant la maison. Par chance j'ai pu discuter avec la propriétaire sans la présence de l'agent immobilier. La secrétaire me fait visiter le bien par manque d'agent immobilier. Je ne vous cache pas que celle-ci n'y connaissait rien et surtout ne connaissait pas la maison.

A la fin de la visite de la maison, elle me demande de signer le bon de visite, chose que j'ai refusé. J'ai contacté directement le soir même la propriétaire qui me précise qu'aucune agence à l'exclusivité de la vente de sa maison. D'ailleurs la vente sans l'agence de la dérange pas.

N'ayant signé aucun document, bon de visite, suis-je engagé avec l'agence ? L'agence peut-elle se retourner contre moi et/ou le vendeur du bien afin de réclamer son dû ?

Quels sont vos conseils ?

Par avance merci.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

N'ayant signé aucun document, bon de visite, suis-je engagé avec l'agence ? L'agence peut-elle se retourner contre moi et/ou le vendeur du bien afin de réclamer son dû ?

Quels sont vos conseils ?

Vous n'avez certes pas signé de bon de visite mais vous avez eu connaissance du bien par le biais de l'agence et cette dernière vous a fait visiter le bien.

Pour ces deux raisons vous êtes dans l'obligation de passer par l'agence pour conclure la vente.

Si vous concluez le contrat directement la vente avec le propriétaire l'agence est en droit de vous demander le paiement des frais d'agence.

Il est possible que l'agence n'apprenne pas la manœuvre (chose qui est certaine si elle a un mandat exclusif) mais il y a un très gros risque qu'elle en ait connaissance.

Cordialement